

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 15954

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas supprimer les régimes spéciaux de retraite visés par l'article 1er (industries électriques et gazières, Banque de France, RATP, etc.).

Dans un contexte particulièrement compliqué économiquement pour les Français, la suppression des régimes spéciaux ne semble pas être une priorité. De plus, les difficultés de recrutement rencontrées, notamment au sein du régime spécial de la RATP (conducteurs de bus, de métro...), ne feraient que s'accroître en cas de suppression des principaux avantages.